



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

services départementaux d'incendie et de secours

Question écrite n° 7399

## Texte de la question

M. Noël Mamère attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les effets de la départementalisation des moyens des services d'incendie et de secours (SDIS). L'incendie de Lacanau durant l'été 2012 en a été un exemple. En effet, le département, malgré une canicule installée, était en « risque intermédiaire sans renforcement », les canadais n'ont ainsi pas été prépositionnés. La propagation de l'incendie aurait pu être évitée, notamment grâce à la réactivation de la section préventive qui n'est quasiment plus opérationnelle depuis 2011. De plus, le SDIS 33 a pu constater, lors de son analyse de la couverture des risques, des écarts entre les besoins financiers des SDIS soumis fortement au risque « feux de forêts » et ceux du reste du territoire. Ces anomalies introduites par la révision générale des politiques publiques (RGPP) empêchent les services départementaux d'incendie et de secours de répondre aux besoins des citoyens et du territoire selon le principe d'égalité du service public. Il lui demande comment il compte rétablir une plus grande égalité dans la gestion départementale des risques incendie et une prévention adéquate.

## Données clés

**Auteur :** [M. Noël Mamère](#)

**Circonscription :** Gironde (3<sup>e</sup> circonscription) - Écologiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7399

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [16 octobre 2012](#), page 5681

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)